

# MODALITÉS D'ADMISSION 2021 FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

## SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ADMISSION

Les conditions d'accès à la formation en soins infirmiers varient selon les situations des candidats :

| Liste Parcoursup – Quota 75%  |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaire du baccalauréat ou de son équivalence  | <p><b>Vous devez formuler vos vœux et finaliser votre dossier sur la plateforme de préinscription Parcoursup du 20 janvier au 8 avril 2021</b></p> <p><a href="http://www.parcoursup.fr">www.parcoursup.fr</a></p> <p>Sélection sur dossier</p>                |
| Liste Formation Professionnelle Continue (FPC) – Quota 25%  |  |
| <input type="checkbox"/> Candidat bachelier ou non relevant de la FPC, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection (le 12 mars 2021) | <p><b>Modalités de sélection décrites page 2</b></p> <p>Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez le dossier d'inscription pages 7 à 11 et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées page 7</p> <p><b>Cf. calendrier page 4</b></p> |

**6 IFSI constituent le regroupement conventionné avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. Vous devez donc formaliser votre inscription à la sélection auprès d'un seul de ces 6 IFSI.**



## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **INFORMATIONS PRÉALABLES À L'INSCRIPTION**

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier est subordonnée à la réussite des épreuves de sélection. Cette voie d'accès est adaptée aux candidats titulaires du Baccalauréat ou non, en reconversion professionnelle et/ou en reprise d'études.

#### **Liste FPC**

Conformément à l'Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

En accord avec l'Agence Régionale de Santé et lorsque la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire le justifie, les épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, pour l'accès à la formation des candidats visés au 2° de l'article 2 dudit arrêté, sont aménagées, pour l'ensemble des candidats du regroupement, selon la modalité suivante :

*« Suppression des deux épreuves mentionnées à l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé : les candidats sont sélectionnés uniquement sur la base de leur dossier défini à l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé, puis classés selon les modalités fixées au II du présent article. Cette épreuve est notée sur un total de 20 points ».*

#### **CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :**

- Dossier d'inscription dûment complété
  - Fiche de contrôle des documents fournis page 7
  - Fiche administrative page 8
  - Curriculum vitae pages 9 et 10
  - Lettre de motivation page 11
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, ou d'un titre de séjour en cours de validité ;
- 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative ;
- La copie du baccalauréat si vous êtes bachelier ;
- La copie des titres et/ou diplômes ;
- 4 enveloppes à fenêtre 220x110mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20g (timbre rouge) (IFSI Annonay uniquement) ;
- 4 timbres au tarif « Lettre prioritaire » 20g (timbre rouge) (sauf pour l'IFSI Annonay) ;
- La ou les attestation(s) employeur(s), ou certificat de travail (datant de moins de 3 mois) ;
- La ou les attestations de formations continues (si concerné(e)) ;
- En cas de demande d'aménagement des épreuves : télécharger le formulaire disponible sur le site de chaque institut et vous adresser au secrétariat de l'IFSI choisi ;
- Un chèque d'un montant de 100 euros est à libeller à l'ordre du « Trésor public » ; sauf pour l'IFSI Croix Rouge Française, le chèque sera à libeller à l'ordre de « IRFSS AuRA CRF Saint-Etienne », pour l'IFSI de l'Hôpital du Gier, le chèque sera à libeller à l'ordre de « IFSI Hôpital du Gier ».



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Conditions financières

La Région Auvergne Rhône-Alpes concourt au financement des IFSI. Cependant, certains coûts restent à la charge de l'étudiant :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fixe le montant des droits d'inscription en licence dans les établissements d'enseignement supérieur à 170 € à régler avant la rentrée (à titre indicatif pour l'année 2020/2021),
- La Contribution Vie Etudiante et Campus d'un montant de 92 € à régler avant la rentrée (à titre indicatif pour l'année scolaire 2020/2021),
- Les frais de scolarité pour l'IFSI de la Croix Rouge Française,
- Les frais de formation annuels pour les étudiants salariés pris en charge en promotion professionnelle ou en congé individuel de formation,
- Les frais liés à l'achat des tenues professionnelles, à leur entretien...(selon les IFSI),
- Les frais liés à la constitution du dossier médical,
- L'assurance responsabilité civile personnelle étendue aux stages et déplacements.

### Conditions médicales

L'admission définitive en IFSI est subordonnée :

- À la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession infirmier (la liste des médecins agréés de la Loire est disponible sur le site [www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr](http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr) Rubrique médecins agréés de la Loire et de l'Ardèche). Attention cette consultation peut ne pas être remboursée.
- À la production au plus tard le premier jour de la rentrée d'un certificat médical mentionnant les dates précises de vaccinations, conformément à la réglementation en vigueur :
  - Antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique
  - Contre l'hépatite B avec les résultats de sérologie objectivant l'état de l'immunité envers cette maladie

*Nous vous rappelons qu'il faut plusieurs mois pour être immunisé*

  - Un test tuberculique de moins de 3 mois (tuber test, Intra Dermo Réaction (IDR)).

**Ces vaccinations sont obligatoires. Aucune dérogation ne pourra être accordée. Si les vaccinations obligatoires du candidat ne sont pas à jour le premier jour de stage, la mise en stage sera reportée et la formation prolongée. Aussi le candidat doit faire vérifier par son médecin sa couverture vaccinale dès son inscription à la sélection.**

Préconisations en vue des stages :

- Un rappel anticoquelucheux lors du rappel DTP,
- Un vaccin contre la varicelle si la maladie n'a pas été contractée dans la petite enfance, en cas de doute faire pratiquer une sérologie,
- Le vaccin contre la grippe saisonnière et la rougeole (ROR).



## CALENDRIER

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Ouverture des inscriptions</b> | <b><i>Mercredi 20 janvier 2021</i></b>  |
| <b>Clôture des inscriptions</b>   | <b><i>Vendredi 12 Mars 2021</i></b>     |
| <b>Affichage des résultats</b>    | <b><i>Jeudi 27 mai 2021 à 12h00</i></b> |
| <b>Frais de sélection *</b>       | <b>100 €</b>                            |

\* Ces frais correspondent aux frais d'ouverture et de traitement de votre dossier administratif et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement hors cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du code civil, dûment justifié.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, seul le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et par conséquent prétendre à un remboursement de ces frais. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, une demande de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception.



## LISTE DES 6 IFSI CONVENTIONNÉS AVEC L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET DE SAINT ETIENNE

### IFSI du CHU de ST-ETIENNE

Hôpital Bellevue – Pavillon 54  
 25 boulevard Pasteur  
 42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2  
 ☎ 04-77-12-78-16  
 Courriel : [ifsi.bv@chu-st-etienne.fr](mailto:ifsi.bv@chu-st-etienne.fr)  
 Site : <http://www.chu-st-etienne.fr/Etudiants/IFSI/Sommaire.asp>



**Date de rentrée** : Lundi 6 septembre 2021  
**Horaires** : du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30  
**Capacité d'accueil** : 125 étudiants infirmiers  
**Journée portes ouvertes** : samedi 27 février 2021 (si le contexte actuel le permet)  
**Journées portes ouvertes virtuelles** : du 25 janvier au 30 janvier 2021 inclus  
<http://www.chu-st-etienne.fr/Etudiants/IFSI/Sommaire.asp>

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghtloire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail [rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr) ».

### IFSI du CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

(Site de MONTBRISON)  
 2, Boulevard Gambetta  
 42600 MONTBRISON  
 ☎ 04-77-96-71-30  
 Courriel : [secretariat@ifsi-forez.fr](mailto:secretariat@ifsi-forez.fr)  
 Site : [www.ifsi-forez.fr](http://www.ifsi-forez.fr)



**Date de rentrée** : Lundi 6 septembre 2021  
**Horaires** : du Lundi au Jeudi de 8h30 à 16h30 et le Vendredi de 8h à 16h  
**Capacité d'accueil** : 80 étudiants  
**Journée d'information virtuelle** : Samedi 23 janvier 2021  
[https://clarolineconnect.univ-lyon1.fr/icap\\_website/view/1803](https://clarolineconnect.univ-lyon1.fr/icap_website/view/1803)

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghtloire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail [rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr) ».

### IFSI de L'HOPITAL du GIER

1 Rue Pétrin Gaudet  
 BP 168  
 42403 SAINT CHAMOND CEDEX  
 ☎ 04-77-22-07-15  
 Courriel : [ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr](mailto:ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr)  
 Site : [www.hopitaldugier.fr](http://www.hopitaldugier.fr)



**Date de rentrée** : Lundi 6 septembre 2021  
**Horaires** : du Lundi au Vendredi 8h30 à 12h15 et de 12h45 à 16h30 (fermé le lundi matin)  
**Capacité d'accueil** : 93 étudiants infirmiers  
**Journée portes ouvertes** : Samedi 27 février 2021 de 9h30 à 15h30 (si le contexte actuel le permet)  
**Journées portes ouvertes virtuelles** : du 25 janvier au 30 janvier 2021 inclus [www.hopitaldugier.fr](http://www.hopitaldugier.fr)

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghtloire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail [rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr) ».



## IFSI du CENTRE HOSPITALIER de ROANNE

35 bis Rue Albert Thomas  
42300 ROANNE  
☎ 04-77-23-79-80  
Courriel : [ifsi@ch-roanne.fr](mailto:ifsi@ch-roanne.fr)  
Site : [www.ch-roanne.fr](http://www.ch-roanne.fr)



**Date de rentrée** : Lundi 6 septembre 2021

**Horaires** : du Lundi au Jeudi de 8h30 à 16h30 et le Vendredi de 8h30 à 12h

**Capacité d'accueil** : 92 étudiants infirmiers

**Journée d'information virtuelle** : Samedi 16 janvier 2021 <http://www.ch-roanne.fr/formation/ifsi/accueil-309/>

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghtloire.fr/rgpd> ou à l'adresse mail [rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr) ».

## IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes Site de Saint-Etienne

41 Rue Montferré  
42100 SAINT-ETIENNE  
☎ 04-77-81-02-00  
Courriel : [irfss.stetienne@croix-rouge.fr](mailto:irfss.stetienne@croix-rouge.fr)  
Site : [www.irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr](http://www.irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr)



**Date de rentrée** : Lundi 6 septembre 2021

**Horaires** : du Lundi au Jeudi : 8h-12h30 et 13h00-17h00, le Vendredi : 8h-12h30 et 13h30-16h

**Capacité d'accueil** : 160 étudiants infirmiers

**Journée portes ouvertes virtuelles** : samedi 30 janvier de 10h à 16h

<https://irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr/>

L'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes collecte des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour la gestion de votre dossier d'inscription à la formation d'infirmier. Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Les destinataires sont le secrétariat, l'équipe pédagogique, la direction de l'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes intervenant dans le processus de sélection des étudiants infirmiers, peuvent être transmises à l'Agence Régionale de Santé ou au conseil régional et la CNIL en cas de contrôle et à la demande de cette dernière. Ces données seront conservées 5 ans puis détruites. Le responsable de traitement est le président de la CRF et par délégation, son Directeur Général.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de vos données et d'un droit d'opposition pour motif légitime de limitation du traitement qui vous concerne. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Direction de l'IRFSS : [qualite.irfss-aura@croix-rouge.fr](mailto:qualite.irfss-aura@croix-rouge.fr). En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données personnelles, au siège de la CRF au 98 rue Didot -75014 Paris ou à l'adresse suivant : [DPO@croix-rouge.fr](mailto:DPO@croix-rouge.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

## IFSI du CH ARDECHE NORD – Site Annonay

Rue du bon pasteur  
07103 Annonay  
☎ 04 75 67 89 51  
Courriel : [ifsi@ch-annonay.fr](mailto:ifsi@ch-annonay.fr)  
Site : <http://ifsiannonay.hautetfort.com>



**Date de rentrée** : Lundi 6 septembre 2021

**Horaires** : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h00

**Capacité d'accueil** : 85 étudiants infirmiers

**Journée portes ouvertes virtuelles** : Mercredi 3 mars 2021 de 13h30 à 17h00

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghtloire.fr/rgpd> ou à l'adresse mail [rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr](mailto:rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr) ».



## DOSSIER D'INSCRIPTION : FICHE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS FOURNIS

### CONTRÔLE A FAIRE PAR LE CANDIDAT

Toutes les photocopies doivent être faites en format A4

**NOM D'USAGE :** .....

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

**PRÉNOMS :** .....

### JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

- La fiche de contrôle des pièces fournies page 7
- La fiche administrative page 8
- Curriculum vitae pages 9 et 10
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité ou d'un titre de séjour en cours de validité (l'allongement de la durée de validité est valable pour les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 ; pour les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures)
- 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative
- Un chèque d'un montant de 100 euros à libeller à l'ordre du « Trésor public » ; sauf pour l'IFSI Croix Rouge Française à l'ordre de « IRFSS AuRA CRF Saint-Etienne », et pour l'IFSI Hôpital du Gier à l'ordre de « IFSI Hôpital du Gier »
- Lettre de motivation manuscrite ou non page 11
- Copie du baccalauréat si vous êtes bachelier
- Copie des titres et/ou diplômes
- 4 enveloppes à fenêtre 110 x 220 mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20 g (IFSI Annonay) ou 4 timbres au tarif « Lettre prioritaire » 20g (timbre rouge) (sauf pour l'IFSI Annonay)
- La ou les attestation(s) employeur(s), et/ou certificat(s) de travail (classées par ordre chronologique, attestation employeur valable uniquement avec cachet signature)
- La ou les attestations de formations continues

**RAPPEL : LE DOSSIER EST A DEPOSER AU PLUS TARD LE 12 MARS 2021 A 12H, OU A RENVOYER A L'IFSI AU PLUS TARD LE 12 MARS 2021 CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**



## DOSSIER D'INSCRIPTION : FICHE ADMINISTRATIVE

Veuillez compléter en MAJUSCULES (au stylo bleu ou noir) toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet.

**COLLER ICI  
VOTRE  
PHOTO**

### ● IDENTITÉ

N° de dossier : \_\_\_\_\_  
Réservé à l'IFSI

**NOM DE NAISSANCE :** .....

**NOM D'USAGE (nom d'épouse) :** .....

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (Nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

**PRÉNOMS :** .....

**Date et lieu de naissance :** .... / .... / ..... à ..... **Département :** .....

**SEXE :** Masculin  Féminin  **NATIONALITÉ :** .....

**TÉLÉPHONE : PORTABLE (Obligatoire) :** ..... **FIXE :** .....

**ADRESSE :** .....

.....

**CODE POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**E-MAIL (Obligatoire) :** .....

**J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés sur ce dossier d'inscription.**

**Je soussigné(e),..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.**

A : ..... Le : .....

### SIGNATURE DU CANDIDAT

*Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidat(e)ure. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat(e) bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.*



## CURRICULUM VITAE

**PARCOURS SCOLAIRE** Compléter le tableau (du plus ancien au plus récent)

| ANNÉE   | DERNIÈRE CLASSE FRÉQUENTÉE<br>(collège ou lycée) | LIEU | VALIDATION ou<br>DIPLÔME OBTENU |
|---|--|------|---------------------------------|
|   |  |      |                                 |
| <b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (CAP / BEP / BAC PRO ...)</b> |  |      |                                 |
|   |  |      |                                 |
|   |  |      |                                 |
|   |  |      |                                 |
| <b>AUTRES FORMATIONS</b>                                    |  |      |                                 |
|   |  |      |                                 |
|   |  |      |                                 |

**PRÉPARATION A LA SÉLECTION** Avez-vous ou faites-vous une préparation à cette sélection ? Si oui compléter le tableau.

| ORGANISME | ANNÉE |
|-----------|-------|
|           |       |
|           |       |
|           |       |

**FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES** (Réalisées dans le cadre de votre activité professionnelle sur les 5 dernières années)

| ANNÉE | INTITULÉ | OBSERVATION |
|-------|----------|-------------|
|       |          |             |
|       |          |             |
|       |          |             |
|       |          |             |
|       |          |             |
|       |          |             |
|       |          |             |
|       |          |             |



### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Lister dans le tableau ci-dessous les **expériences** et/ou stages et/ou **activités professionnelles de toute nature**, de courte ou de longue durée par ordre (du plus ancien au plus récent).

| ANNÉE | NATURE DE L'ACTIVITÉ | EMPLOYEUR | DURÉE DE L'EMPLOI |
|-------|----------------------|-----------|-------------------|
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |
|       |                      |           |                   |

### CENTRES D'INTÉRÊT

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |

